

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

Luxembourg, le 21 juillet 2021

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils d'Administration de **Candriam Equities L** et de **Candriam Sustainable**, SICAVs Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la « Loi de 2010 ») ont décidé, en conformité avec les dispositions de leurs statuts respectifs et les dispositions du chapitre 8 de la Loi de 2010 de procéder à la fusion par absorption des compartiments suivants de Candriam Equities L dans les compartiments suivants de Candriam Sustainable, au sens de l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010 et dans les conditions et selon la procédure précisées ci-après:

1.1 Fusion du compartiment Candriam Equities L Asia (le « Compartiment Absorbé ») dans le compartiment Candriam Sustainable Equity Emerging Markets (le « Compartiment Absorbant »)

Le Compartiment Absorbé						Le Compartiment Absorbant				
Dénomination	Classe	Part	Devis	ISIN		Dénomination	Classe	Part	Devis	ISIN
Candriam Equities L Asia	C	Cap	USD	LU0181786301	=>	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	C	Cap	USD	LU1797946321
Candriam Equities L Asia	C	Dis	USD	LU0181786566	=>	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	C	Dis	USD	LU2343014036

1.2 Fusion du compartiment Candriam Equities L Europe Conviction (le « Compartiment Absorbé »)* dans le compartiment Candriam Sustainable Equity Europe (le « Compartiment Absorbant »)

Le Compartiment Absorbé*						Le Compartiment Absorbant				
Dénomination	Classe	Part	Devis	ISIN		Dénomination	Classe	Part	Devis	ISIN
Candriam Equities L Europe Conviction	C	Cap	EUR	LU0596211499	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	C	Cap	EUR	LU1313771856
Candriam Equities L Europe Conviction	C	Dis	EUR	LU0596211572	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	C	Dis	EUR	LU1313771930
Candriam Equities L Europe Conviction	I	Cap	EUR	LU0596211739	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	I	Cap	EUR	LU1313772078
Candriam Equities L Europe Conviction	R	Cap	EUR	LU1293437619	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	R	Cap	EUR	LU1313772151
Candriam Equities L Europe Conviction	R2	Cap	EUR	LU1397646172	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	R2	Cap	EUR	LU1720118709
Candriam Equities L Europe Conviction	R2	Dis	EUR	LU1397646255	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	R2	Dis	EUR	LU1720118964
Candriam Equities L Europe Conviction	Z	Cap	EUR	LU0596212547	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	Z	Cap	EUR	LU1313772318
Candriam Equities L Europe Conviction	Z	Dis	EUR	LU1397646412	=>	Candriam Sustainable Equity Europe	Z	Dis	EUR	LU1434525819

* Ce Compartiment Absorbé n'est pas autorisé à la commercialisation en Belgique.

2. Contexte et motivation des fusions

Les fusions s'inscrivent dans un contexte de revue stratégique de la gamme des fonds de Candriam et plus particulièrement dans une volonté de la Société de Gestion de rationaliser la gamme de fonds et de mettre l'accent sur les fonds prenant en compte une dimension environnementale, sociétale et de gouvernance. Les actionnaires des Compartiments Absorbés seront investis dans des compartiments dont les perspectives de croissance de portefeuille sont ainsi plus élevées.

3. Incidence de la fusion sur les actionnaires des Compartiments Absorbés et Absorbants et règles applicables au transfert d'actifs et à l'échange d'actions

A la Date d'Effet, telle que définie ci-après, chaque Compartiment Absorbé transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, à son Compartiment Absorbant moyennant l'attribution aux actionnaires du Compartiment Absorbé d'actions de la classe correspondante du Compartiment Absorbant.

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

En devenant actionnaires du Compartiment Absorbant, les actionnaires de chacun des Compartiments Absorbés continueront à bénéficier des mêmes droits attachés aux actions et notamment le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché aux actions, ainsi que le droit de participer aux bénéfices.

Les actionnaires de chaque Compartiment Absorbé, qui n'auront pas exercé leur droit de rachat ou de conversion de leurs actions tel que précisé ci-dessous, deviendront actionnaires du Compartiment Absorbant correspondant et recevront, en échange de leurs actions, un nombre d'actions de la classe correspondante du Compartiment Absorbant selon les modalités décrites ci-dessus et sur base du ratio d'échange, tel que défini ci-après.

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives de chaque Compartiment Absorbé seront automatiquement inscrits au registre des actions nominatives du Compartiment Absorbant correspondant.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée par le Compartiment Absorbant aux actionnaires du Compartiment Absorbé du fait de la fusion.

Pour faciliter les opérations de fusion, le gestionnaire de portefeuille de chaque Compartiment Absorbé pourrait, à compter de la date de publication du présent avis, ajuster le portefeuille du Compartiment Absorbé pour le mettre en ligne avec l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Absorbant correspondant. Le risque de dilution de la performance est négligeable pour le Compartiment Absorbant.

Les actionnaires de chaque Compartiment Absorbé deviendront actionnaires du Compartiment Absorbant correspondant qui poursuit une politique d'investissement similaire. Les caractéristiques des Compartiments Absorbants dont le profil de risque, les objectifs et politiques d'investissement ne seront pas modifiés suite à la fusion.

Toujours dans le but de faciliter le déroulement opérationnel de la fusion, les demandes de souscription, de rachat et de conversion seront suspendues dans les Compartiments Absorbés à partir du **24 août 2021 après 12h**.

Les actionnaires des Compartiments Absorbés, peuvent, jusqu'au **24 août 2021, 12h**, demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou en demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires du Compartiment Absorbant correspondant à partir du **26 août 2021 après 12h**.

Une comparaison des principales différences entre chaque Compartiment Absorbé et son Compartiment Absorbant est présentée à l'Annexe 1 du présent avis.

Le présent avis est fourni aux actionnaires des compartiments concernés par la fusion afin de leur permettre de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement.

Il est vivement recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller professionnel pour ce qui concerne les éventuelles conséquences que la fusion pourrait notamment avoir sur leur régime fiscal.

4. Prise d'effet de la fusion et méthode de calcul du ratio d'échange

A la Date d'Effet telle que définie ci-après, chaque Compartiment Absorbé transfèrera tous ses actifs et ses passifs à son Compartiment Absorbant et cessera d'exister. Les actions de chaque Compartiment Absorbé seront annulées.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbé par la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbant correspondant (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **26 août 2021** (la « Date de Calcul »), sur base des valeurs nettes d'inventaires datées :

- **25 août 2021** pour le compartiment Candriam Equities L **Europe Conviction** ;
- **26 août 2021** pour le compartiment Candriam Equities L **Asia**

en appliquant le cours de change en vigueur au jour du calcul du ratio d'échange, le cas échéant.

La fusion sera effective le (la « Date d'Effet »)

- **26 août 2021**, date de la première valeur nette d'inventaire du compartiment Candriam Sustainable **Equity Europe** calculée le 27 août 2021 et prenant en compte les actifs fusionnés ;
- **27 août 2021**, date de la première valeur nette d'inventaire du compartiment Candriam Sustainable **Equity Emerging Markets** calculée le 27 août 2021 et prenant en compte les actifs fusionnés.

Les Ratios d'Echange seront communiqués aux actionnaires des Compartiments Absorbés dans les meilleurs délais après la Date d'Effet.

Le Conseil d'Administration des SICAVs Candriam Equities L et Candriam Sustainable ont désigné PricewaterhouseCoopers Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443, L – 1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé (ci-après le « Réviseur ») pour valider les éléments de la fusion prévus à l'article 71 de la Loi de 2010.

5. Coûts de la fusion

Tous les coûts juridiques, des services de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation des fusions seront supportés par la Société de Gestion, Candriam Luxembourg. Les frais d'audit en relation avec les fusions ainsi que les frais liés aux opérations de rééquilibrage et de transfert des portefeuilles seront supportés par les Compartiments Absorbés.

6. Droits des actionnaires

Dans les Compartiments Absorbés, il n'y a pas d'actionnaire ayant des droits spéciaux, ni de détenteurs de titres autres que des actions.

Toutes les actions qui seront émises par le Compartiment Absorbant respectif à l'occasion de ces fusions, compte tenu des modalités décrites ci-dessus aux points 1.1 et 1.2 du présent Avis, sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci.

Les documents suivants, ainsi que toute information complémentaire, peuvent être obtenus gratuitement et sur demande au siège social des SICAVs :

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

- le projet de fusion;
- le Prospectus;
- les documents d'information clés pour l'investisseur des Compartiments Absorbants;
- le dernier rapport annuel et semi-annuel des SICAVs;
- le rapport de fusion préparé par le Réviseur.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance attentivement des documents d'information clés pour l'investisseur des Compartiments Absorbants disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.candriam.lu/en/private/funds-search#>

Le prospectus daté **10 mars 2021**, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les derniers rapports annuel et semestriel de la SICAV Candriam Sustainable sont disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.candriam.lu/en/private/funds-search#>.

Les Conseils d'Administration

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L – 2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

Annexe 1**Tableau récapitulatif des principales différences entre les Compartiments Absorbés et les Compartiments Absorbants.**

Le tableau ci-dessous présente les principales différences entre les Compartiments Absorbés et les Compartiments Absorbants.

Les actionnaires des Compartiments Absorbés sont priés de se reporter au Prospectus et de lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur pour de plus amples informations sur les caractéristiques spécifiques du Compartiment Absorbant correspondant.

Les informations présentées ci-dessous sont exactes et à jour à la date de publication du présent avis.

1. Fusion du compartiment Candriam Equities L Asia (le « Compartiment Absorbé ») dans le compartiment Candriam Sustainable Equity Emerging Markets (le « Compartiment Absorbant »)

	Candriam Equities L Asia (Compartiment Absorbé)	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets (Compartiment Absorbant)
Objectifs et politique d'investissement	<p>Principaux actifs traités: Actions de sociétés ayant leur siège et/ou leur activité prépondérante dans les pays asiatiques.</p> <p>Stratégie d'investissement: Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence.</p> <p>L'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement sur base d'analyses économique-financières.</p> <p>L'approche discrétionnaire repose sur une analyse fondamentale, visant à sélectionner les sociétés présentant les meilleures évaluations sur la base de cinq critères : la qualité du management, le potentiel de croissance, l'avantage compétitif, la création de valeur et le niveau d'endettement. Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site internet de la société de gestion et/ou au prospectus.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p>	<p>Principaux actifs traités: Actions de sociétés ayant leur siège social et/ou leurs activités principales dans les pays émergents.</p> <p>Stratégie d'investissement: Le fonds cherche à atteindre une croissance de son capital en investissant dans les principaux actifs négociés et à surperformer l'indice de référence.</p> <p>L'équipe de direction fait des choix d'investissement discrétionnaires sur la base d'un processus d'analyse économique/financière et d'une analyse interne de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – tous deux reflétant les risques et les opportunités à long terme.</p> <p>L'objectif d'investissement durable du fonds est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'objectifs spécifiques ainsi que par l'intégration d'indicateurs liés au climat dans l'analyse des émetteurs et des titres. Le fonds vise également à avoir un impact positif à long terme sur les objectifs environnementaux et sociaux. Plus précisément, le fonds vise à atteindre des émissions globales de gaz à effet de serre inférieures d'au moins 30 % à celles de l'indice de référence.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, le fonds met en œuvre une combinaison de sélection positive des meilleurs émetteurs sur la base de critères ESG, d'exclusion des émetteurs nuisibles à ces objectifs ou jugés sujets à des controverses.</p> <p>Les émetteurs font l'objet d'une double analyse qui prend en compte la manière dont les activités des émetteurs contribuent à la réalisation d'objectifs durables, d'une part, et la manière dont les opérations et les politiques des émetteurs s'alignent sur les intérêts de leurs principales parties prenantes, d'autre part. Le résultat de cette analyse sert de base pour définir l'univers d'investissement et guider les gestionnaires de fonds dans la construction de leur portefeuille.</p> <p>Cette analyse est complétée par les résultats des dialogues menés avec les émetteurs.</p> <p>Cette approche d'investissement amènera le fonds à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre qualité ESG ou contribution à la réalisation des objectifs de durabilité. Alors que le gestionnaire estime que ces émetteurs sont susceptibles de plier l'échine devant des émetteurs plus durables sur le long terme, la volatilité du marché et les tendances du marché à court terme pourraient faire en sorte que ces émetteurs surpassent les émetteurs plus durables sur des périodes plus courtes.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p>

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L – 2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

Valeur de référence	<p>MSCI AC ASIA EX-JAPAN (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice). L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marché développé ou émergent en Asie (hormis le Japon).</p> <p>Utilisation de l'indice: - en tant qu'univers d'investissement. En général, les instruments financiers du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Cependant, des investissements en-dehors de cet indice sont autorisés ; - dans la détermination des niveaux/paramètres de risque ; - à des fins de comparaison de performance ; - à des fins de calcul de commission de performance pour certaines classes d'actions.</p> <p>Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la « tracking error » attendue du fonds sera modérée à importante, à savoir comprise entre 2% et 6%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la « tracking error » est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La « tracking error » réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la « tracking error » attendue.</p>	<p>MSCI EMERGING MARKETS (Net Return) Le fonds est activement géré et l'approche d'investissement implique le renvoi à un indice de référence. Définition de l'indice de référence :L'indice mesure la performance du segment des moyennes et fortes capitalisations boursières dans les pays à marché émergent. Utilisation de l'indice de référence : - en tant qu'univers d'investissement. D'une manière générale, la majorité des instruments financiers du fonds font partie de l'indice de référence. Cela étant, les valeurs mobilières ne faisant pas partie de cet indice de référence sont admises, - pour définir les niveaux/paramètres de risque, - pour comparer des performances. Degré d'écart entre la composition du portefeuille et celle de l'indice de référence : Le fonds étant géré de manière active, son objectif n'est pas d'investir dans toutes les composantes de l'indice de référence, ni d'investir dans la même proportion dans ces composantes. Dans des conditions normales de marché, la « tracking error » du fonds sera de modérée à importante, soit comprise entre 2 % et 6 %. Cette mesure est une estimation de l'écart entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence. Plus la « tracking error » est importante, plus les écarts par rapport à l'indice de référence sont importants. La « tracking error » effective dépend notamment des conditions du marché (volatilité et corrélations entre les instruments financiers) et peut différer de la « tracking error » prévue.</p>
Devise	USD	EUR
Gestionnaire de portefeuille	Candriam Belgium	Candriam Belgium
Indicateur synthétique de risque et de rendement	6 pour toutes les classes d'actions.	6 pour toutes les classes d'actions.
Principaux risques non pris en compte par l'indicateur ci-dessus	Risque lié aux instruments financiers dérivés Risque lié aux pays émergents Risque de liquidité Risque de durabilité Risques liés aux actions A chinoises	Risque lié aux pays émergents Risque de liquidité Risques liés aux actions A chinoises
Méthode de détermination du risque global	Méthode des engagements	Méthode des engagements
Frais courants	C Cap [LU0181786301] :2.11% C Dis [LU0181786566] :2.13%	C Cap USD [LU1797946321] : 1.93% C Dis USD [LU2343014036] : 1.88 %
Commissions	Classe C	Classe C
émission	Max. 3,50%	Max. 3,50%
rachat / conversion	Néant	Néant
Commissions de performance	Néant	Néant
Limite d'acceptation des ordres (ci-après le Cut-off) de rachats, conversions	Le jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).	Le jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L – 2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

2. Fusion du compartiment Candriam Equities L Europe Conviction (le « Compartiment Absorbé »)* dans le compartiment Candriam Sustainable Equity Europe (le « Compartiment Absorbant »)

	Candriam Equities L Europe Conviction (Compartiment Absorbé)*	Candriam Sustainable Equity Europe (Compartiment Absorbant)
Objectifs et politique d'investissement	<p>Principaux actifs traités: Actions de sociétés ayant leur siège et/ou leur activité prépondérante en Europe et/ou de sociétés cotées sur des marchés boursiers européens (principalement Etats membres de l'Union Européenne, Suisse, Norvège et/ou Royaume-Uni).</p> <p>Stratégie d'investissement: Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence.</p> <p>L'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement sur base d'analyses économique-financières. A ce titre, l'équipe de gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions et privilégiera les investissements dans des titres de sociétés dont elle estime que la capitalisation est sous-évaluée et que les perspectives bénéficiaires sont à la hausse.</p> <p>L'approche discrétionnaire repose sur une analyse fondamentale, visant à sélectionner les sociétés présentant les meilleures évaluations sur la base de cinq critères : la qualité du management, le potentiel de croissance, l'avantage compétitif, la création de valeur et le niveau d'endettement.</p> <p>Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p>	<p>Principaux actifs traités: Actions de sociétés ayant leur siège social et/ou leurs activités principales en Europe.</p> <p>Stratégie d'investissement: Le fonds cherche à atteindre une croissance de son capital en investissant dans les principaux actifs négociés et à surperformer l'indice de référence.</p> <p>Le fonds cherche à atteindre une croissance de son capital en investissant dans les principaux actifs négociés et à surperformer l'indice de référence.</p> <p>L'équipe de direction fait des choix d'investissement discrétionnaires sur la base d'un processus d'analyse économique/financière et d'une analyse interne de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – tous deux reflétant les risques et les opportunités à long terme.</p> <p>L'objectif d'investissement durable du fonds est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'objectifs spécifiques ainsi que par l'intégration d'indicateurs liés au climat dans l'analyse des émetteurs et des titres. Le fonds vise également à avoir un impact positif à long terme sur les objectifs environnementaux et sociaux. Plus précisément, le fonds vise à atteindre des émissions globales de gaz à effet de serre inférieures d'au moins 30 % à celles de l'indice de référence.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, le fonds met en œuvre une combinaison de sélection positive des meilleurs émetteurs sur la base de critères ESG, d'exclusion des émetteurs nuisibles à ces objectifs ou jugés sujets à des controverses.</p> <p>Les émetteurs font l'objet d'une double analyse qui prend en compte la manière dont les activités des émetteurs contribuent à la réalisation d'objectifs durables, d'une part, et la manière dont les opérations et les politiques des émetteurs s'alignent sur les intérêts de leurs principales parties prenantes, d'autre part. Le résultat de cette analyse sert de base pour définir l'univers d'investissement et guider les gestionnaires de fonds dans la construction de leur portefeuille.</p> <p>Cette analyse est complétée par les résultats des dialogues menés avec les émetteurs.</p> <p>Cette approche d'investissement amènera le fonds à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre qualité ESG ou contribution à la réalisation des objectifs de durabilité. Alors que le gestionnaire estime que ces émetteurs sont susceptibles de plier l'échine devant des émetteurs plus durables sur le long terme, la volatilité du marché et les tendances du marché à court terme pourraient faire en sorte que ces émetteurs surpassent les émetteurs plus durables sur des périodes plus courtes.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p>
Valeur de référence	<p>MSCI Europe (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice). L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les marchés développés en Europe. Utilisation de l'indice:</p>	<p>MSCI Europe (Net Return) Le fonds est activement géré et l'approche d'investissement implique le renvoi à un indice de référence. L'indice mesure la performance du segment des moyennes et fortes capitalisations boursières dans les marchés développés en Europe. Utilisation de l'indice de référence :</p>

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L – 2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

	<p>- en tant qu'univers d'investissement. En général, les instruments financiers du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Cependant, des investissements en-dehors de cet indice sont autorisés ;</p> <p>- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque ;</p> <p>- à des fins de comparaison de performance ;</p> <p>- à des fins de calcul de commission de performance pour certaines classes d'actions.</p> <p>Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la « tracking error » attendue du fonds sera modérée à importante, à savoir comprise entre 2% et 6%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la « tracking error » est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La « tracking error » réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la « tracking error » attendue.</p>		<p>- en tant qu'univers d'investissement. D'une manière générale, la majorité des instruments financiers du fonds font partie de l'indice de référence. Cela étant, les valeurs mobilières ne faisant pas partie de cet indice de référence sont admises,</p> <p>- pour définir les niveaux/paramètres de risque,</p> <p>- pour comparer des performances.</p> <p>Degré d'écart entre la composition du portefeuille et celle de l'indice de référence :</p> <p>Le fonds étant géré de manière active, son objectif n'est pas d'investir dans toutes les composantes de l'indice de référence, ni d'investir dans la même proportion dans ces composantes. Dans des conditions normales de marché, la « tracking error » du fonds sera de modérée à importante, soit comprise entre 2 % et 6 %.</p> <p>Cette mesure est une estimation de l'écart entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence. Plus la « tracking error » est importante, plus les écarts par rapport à l'indice de référence sont importants. La « tracking error » effective dépend notamment des conditions du marché (volatilité et corrélations entre les instruments financiers) et peut différer de la « tracking error » prévue.</p>	
Devise	EUR		EUR	
Gestionnaire de portefeuille	Candriam Belgium		Candriam Belgium	
Indicateur synthétique de risque et de rendement	6 pour toutes les classes d'actions.		6 pour toutes les classes d'actions.	
Principaux risques non pris en compte par l'indicateur ci-dessus	<p>Risque de contrepartie</p> <p>Risque lié aux instruments financiers dérivés</p> <p>Risque de durabilité</p> <p>Risque de concentration</p>		Néant	
Méthode de détermination du risque global	Méthode des engagements		Méthode des engagements	
Frais courants	C Cap [LU0596211499] : 1.84%		C Cap [LU1313771856] : 1.84%	
	C Dis [LU0596211572] : 1.84%		C Dis [LU1313771930] : 1.84%	
	I Cap [LU0596211739] : 0.80%		I Cap [LU1313772078] : 0.75%	
	R Cap [LU1293437619] : 1.10%		R Cap [LU1313772151] : 1%	
	R2 Cap [LU1397646172] : 0.72%		R2 Cap [LU1720118709] : 0.72%	
	R2 Dis [LU1397646255] : 0.72%		R2 Dis [LU1720118964] : 0.72%	
	Z Cap [LU0596212547] : 0.20%		Z Cap [LU1313772318] : 0.20%	
	Z Dis [LU1397646412] : 0.20%		Z Dis [LU1434525819] : 0.20%	
Commissions	Classes C, R & R2	Classes I & Z	Classes C, R & R2	Classes I & Z
émission	Max. 3,50%	Néant	Max. 3,50%	Néant
rachat / conversion	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissions de performance	<p>Commission de performance</p> <p>La Société de Gestion perçoit une commission de performance, qui s'applique sur les actifs de la classe I [LU0596211739] du compartiment.</p> <p>Cette commission de performance correspond à 20 % de la surperformance de la classe telle que définie ci-après, la commission de surperformance acquise à la Société de Gestion à la fin de chaque exercice étant toutefois plafonnée à un tiers de la provision de la commission de surperformance.</p> <p>A chaque valorisation de la classe, un actif de référence est déterminé en supposant un placement théorique correspondant à la performance de l'indice MSCI Europe (Net Return) de l'ensemble des actifs nets sur la période (l'actif net comptable de fin d'exercice précédent étant assimilé à une souscription de début de période). En cas de rachat, le dernier actif de référence calculé et l'ensemble cumulé des souscriptions reçues lors de la dernière valorisation sont préalablement réduits proportionnellement au nombre d'actions rachetées. De même, une quote-part de la provision de la commission de surperformance sur l'encours</p>		Néant	

CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L – 2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449

CANDRIAM SUSTAINABLE

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-202950

	<p>constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de la commission de surperformance est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.</p> <p>Lors de la valorisation de la classe, si l'encours, défini comme l'actif net comptable après commission de surperformance sur rachats mais hors provision pour commission de surperformance correspondant aux actions encore en circulation, est supérieur à l'actif de référence on constate une surperformance (sous performance dans le cas inverse). La provision de la commission de surperformance sur l'encours est ajustée à 20% du montant de cette nouvelle surperformance par dotation ou reprise de provision, avant le calcul de la valeur nette d'inventaire. La provision de la commission de surperformance sur l'encours n'est acquise à la Société de Gestion que pour un tiers du montant existant en fin d'exercice comptable.</p> <p>Le solde de la provision (deux tiers) sera reporté sur l'exercice suivant et sera, soit réduit par reprise de provision résultant d'une sous-performance (dans la limite de la provision constituée), soit augmenté de toute nouvelle provision de commission de surperformance.</p> <p>La période de référence est l'exercice comptable.</p>	
Limite d'acceptation des ordres (ci-après le Cut-off ») de rachats, conversions	Le jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).	Le jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).

* Ce Compartiment Absorbé n'est pas autorisé à la commercialisation en Belgique.